Contentieux électoral : l'opposition républicaine donne une chance au dialogue

écrit par GuineePolitique© | 20 mai 2018

Le 10 mai 2018, l'opposition républicaine suspendait sa participation aux travaux du comité de suivi des accords du 12 octobre 2016. Cellou Dalein Diallo dénonce le manque de volonté de la partie adverse (mouvance présidentielle) d'œuvrer pour une solution définitive au contentieux électoral issue des élections communales du 4 février 2018 : « On s'est rendu compte qu'il n'y a pas de volonté de trouver une solution de sortie de crise malgré l'implication des partenaires au développement. Ils ne veulent pas la paix dans ce pays. Donc, nous sommes obligés de suspendre notre participation au comité de suivi », a déclaré le leader du parti UFDG.

En décidant le 16 mai 2018 de suspendre les manifestations de rue suite à l'offre de médiation de certains diplomates accrédités à Conakry, l'opposition républicaine donne une chance au dialogue pour un rapprochement des positions, comme le souligne le chef de file de l'opposition : « Nous suspendons nos manifestations pour donner la chance aux partenaires techniques et financiers de la Guinée de mener des démarches pour rapprocher des positions et aider à trouver une solution juste et équitable à la crise ».

Lors de son assemblée générale hebdomadaire ce samedi 19 mai

2018 à son siège à la Minière, le leader de l'UFDG est revenu sur cette question en fustigeant l'attitude de certains responsables du parti présidentiel pendant le dialogue. Selon lui, l'opposition républicaine est prête à revenir à la table de dialogue mais à conditions qu'il y ait une volonté des représentants de la mouvance d'aller vers des « solutions justes et équitables » par rapport au contentieux électoral et la libération des militants arrêtés et détenus en prison.

Élections communales : prorogation de la date de dépôt de candidature

écrit par GuineePolitique© | 20 mai 2018

Communiqué de la CENI relatif au dépôt des dossiers de candidatures en vue des élections communales du 04 février 2018

La commission électorale nationale indépendante (CENI) a le plaisir d'informer les acteurs du processus électoral que le chronogramme de ses activités opérationnelles est effectivement respecté. Toutes les dates devant conduire aux élections le 04 février 2018 demeurent bien tenues.

Malheureusement, un certain retard dans le dépôt des dossiers de candidatures est entrain d'affecter cette dynamique. A ce jour 19 décembre 2017, seulement vingt-cinq (25) listes de candidature ont été enregistrés pour l'ensemble des 342 circonscriptions électorales du pays. En conséquence, la CENI voudrait inviter les partis politiques, les coalitions de partis politiques et les candidatures indépendantes à bien vouloir accélérer le rythme pour cette étape capitale du processus électoral.

Aussi, la commission électorale nationale indépendante voudrait rappeler à l'intention de toutes les parties prenantes que conformément au chronogramme validé des élections communales, le 20 décembre 2017 à 00 heures est la date limite pour les dépôts des listes de candidatures.

A cet effet, elle invite instamment les acteurs concernés à tout mettre en œuvre pour le respect des délais indiqués.

La commission électorale nationale indépendante sait compter sur la diligence habituelle des uns et des autres.

LA CENI

Communiqué CENI

Le 20 décembre 2017, dans une décision, la CENI proroge la date de dépôt des dossiers de candidatures.

La clôture des opérations de candidatures prévue le mercredi 20 décembre 2017, est prorogée jusqu'au **mardi 26 décembre 2017** sur toute l'étendue du territoire national.

Decision CENI

Sékou Chérif Diallo

sekoucherif@guineepolitique.com